

Le futur restaurant scolaire de Dammartin-sur-Tigeaux !

Actuellement, 80 repas sont servis chaque jour aux enfants de l'école primaire dans la Maison du Temps Libre.

Ces locaux ne sont plus adaptés tant du point de vue de l'organisation spatiale et de leurs équipements que de la méthode HACCP qui n'est pas respectée sur précisément quarante-deux points qui concernent l'hygiène, la marche en avant et des problèmes structurels liés au bâti.

La construction du futur restaurant scolaire résoudra cette situation. L'objectif est d'équiper la commune d'un bâtiment qui soit dimensionné suffisamment grand pour garantir, pendant de longues années, l'accueil d'un effectif qui va croissant en corrélation avec l'évolution démographique de notre village. Simultanément, la Maison du Temps Libre deviendra disponible et son usage pourra être davantage consacré aux activités des associations et autres réunions ou manifestations. L'accès au bâtiment se fera, via un sas d'entrée, par un hall de 16 m² qui conduira à la grande salle et aux sanitaires dédiés aux visiteurs ; la salle de restauration aura une surface de 120 m² qui permettra de servir jusqu'à 120 repas ; les locaux réservés au stockage des repas, à leur préparation puis au nettoyage

mobiliseront environ 40 m² ; un espace spécifique, vestiaires et sanitaires, sera réservé au personnel. Pour permettre tout cela, la construction occupera 260 m² au sol.

Ce nouvel équipement public sera situé à proximité des écoles et de la Maison du Temps Libre et participera d'une façon déterminante à l'organisation de la vie et de l'espace. L'ossature du bâtiment sera en bois, ses façades seront habillées d'une vêtture-bois et sa toiture sera végétalisée.

Les études sont au stade de l'Avant-Projet Définitif. Le budget escompté avoisine 720 000 € hors TVA, tous frais compris. Le plan de financement est en cours d'élaboration et devra s'appuyer sur un programme de subventions apportées par le Conseil Régional d'Île de France et le Département de Seine et Marne sous la forme d'un Contrat Rural et par l'Etat. La construction devrait commencer à l'automne 2017 si les étapes suivantes, définition du projet final, instruction du permis de construire, attribution des subventions, appel d'offres, attribution du marché, suivent normalement leur cours.

Eglise de Dammartin-sur-Tigeaux, toute une histoire...



Située sur le point le plus élevé du village elle domine la forêt de Crécy, légèrement le plateau Briard et dans le bas la vallée du grand Morin.

Il est probable qu'il existait en ce lieu privilégié un ancien culte païen (fanum, oratoire gallo-romain ?) et peut-être une source ancienne, un puits se trouvant à proximité et une réminiscence d'eau au fond du chœur provoquant une humidité au niveau du sol et des murs tenterait à expliquer ce phénomène en une croyance primitive en ce lieu.

Par la suite et au moment de l'évangélisation de la Gaule une petite église primitive dut voir le jour puis ensuite vers le XI^e siècle une nouvelle église plus imposante fut construite sur les bases de l'ancienne, époque du développement de la chrétienté partout en Europe.

Vers 1082 en effet, Hugues de Dammartin (en Goële) et deux de ses cousins remirent l'abbaye de la Celle (sur Morin) aux religieux de Marmoutier avec l'accord des seigneurs suzerains. C'est probablement à cette époque que vit s'ériger notre église actuelle sous le patronyme de Saint Martin et en découlant le nom de notre village. La plus ancienne mention écrite datant de 1154 "Dàmartin".

Peu à peu notre église se transforma comme toutes les autres d'ailleurs suivant les aléas du temps et des destructions dues à l'histoire.

En près de mille ans, ses murs virent les événements de ces époques avec plus ou moins de bonheur et la vie laborieuse de ses paroissiens, leurs baptêmes, leurs mariages, leurs morts. On en ressent une impression très forte lorsque l'on pénètre à l'intérieur et en remontant vers le chœur, le sol étant en pente douce et accentuant sans doute cet effet.

De tout cela il en a résulté plusieurs restaurations tout au long de son existence, les toutes premières ne nous étant pas connues mais il nous reste comme parties les plus anciennes les contreforts, l'encadrement de la porte du clocher, la base d'un pilier intérieur, les chapiteaux et plusieurs masques de sculpture sur les culs de lampe du chœur et du clocher. Les premières semblent concernées l'abaissement de la toiture de la nef d'où la réfection du plafond intérieur suite sans doute à un effondrement du mur sud et le décrochement que l'on peut voir à l'extérieur.

- La reprise du mur nord et d'une voute et la récupération des

fenêtres géminées du XV^e siècle. En effet, sur une plaque murale de marbre noire, Hélène Gérard veuve de Bernard de Reffuge, mort en 1625 et dont on peut voir la pierre tombale dans le chœur parle de "fondations" en oct. 1629.

- Et sûrement, en 1931 sur la couverture de l'église et du clocher et sur le crépi extérieur.

- En 1975, restauration du vitrail représentant la crucifixion et daté de 1574.

- Puis en 1994 une importante restauration de la charpente et du chœur de l'église, toute la façade avant avec mise en valeur des pierres et suppression de la croix couleur noire au-dessus de l'occulus, réfection des baies et protection grillagées, remplacement des zincs de gouttières et descentes, quelques travaux sur le clocher et le remplacement du coq troué de quelques balles perdues ou pas.

Voilà pour les restaurations faites jusqu'à la fin du XX^e siècle.

Notre troisième millénaire commençant, d'autres désordres apparurent et en première urgence sur le clocher avec le disjointement de pierres et le risque d'écroulement de celui-ci dans le proche futur et le reste du bâtiment.

Aussi il a fallu venir d'urgence au chevet de notre vieille dame dont l'histoire et les richesses qu'elle renferme ne peuvent se terminer en ruine, d'autant plus que notre village est classé dans la vallée du grand Morin depuis 2007 et que l'on parle d'un Parc Naturel Régional futur pour notre région.

Une demande préalable sous forme de dossier fut constituée pour le lancement d'une campagne de mobilisation de mécénat populaire sous l'égide de la municipalité et la poussée du groupe patrimoine de Dammartin Animation auprès du délégué de la Fondation du Patrimoine. Parallèlement, des devis furent demandés auprès d'architectes compétents.

Après accord de la Fondation du Patrimoine, la signature définitive a eu lieu à la mairie entre Mr le Maire et l'association Dammartin Animation le 9 novembre 2016 permettant aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises d'envoyer leurs dons pour la nouvelle restauration de l'église et ceux-ci déductibles des impôts.

Ce rappel historique nous est proposé par le Groupe Patrimoine de Dammartin Animation

La préservation du Patrimoine, tous concernés !

Vous en avez compris l'importance, la municipalité veut lancer la restauration de l'église et plus particulièrement de son clocher.

Ces travaux seront financés par des fonds propres de la commune et des subventions et pour les compléter, le Maire et son Conseil Municipal, en partenariat avec le groupe Patrimoine de Dammartin animation, lancent une souscription publique.

Des bulletins de souscription, par ailleurs largement diffusés pour participer à cette opération remarquable sont joints à cette distribution du Dammart'info.



Qu'est-ce qu'une souscription ?

La souscription publique a pour objectif de mobiliser le mécénat des particuliers et des entreprises en faveur d'un projet de restauration, de sauvegarde ou de mise en valeur du Patrimoine.

La souscription peut permettre de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement des travaux entrepris.

La FONDATION du PATRIMOINE, grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises affectés à un projet déterminé. Ces dons donnent lieu à des réductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur la fortune. Tous les dons faits à la FONDATION du PATRIMOINE sont déductibles.

De même, les dons faits par les héritiers d'une succession bénéficient d'une exonération totale des droits de succession.

A l'issue des travaux ou d'une phase de travaux, la FONDATION du PATRIMOINE qui a collecté les fonds, reverse l'intégralité des sommes rassemblées à la commune, maître d'ouvrage, sur présentation des factures acquittées.

L'aide et le soutien des Dammartinois, de tous les passionnés d'histoire et de patrimoine sont attendus.

Plus d'infos : www.fondation-patrimoine.org/44380

plan d'action pour la voirie !

Environ 80 personnes étaient présentes ce samedi 19 novembre dans la Maison du Temps Libre pour la réunion publique sur le thème « voirie, quelles perspectives pour notre village ». Après un bref retour sur les usages historiques de la voirie puis sur sa définition moderne, ont été expliqués les contextes réglementaires qui encadrent son utilisation et les modalités de construction et de rénovation.



L'équipe municipale a ensuite présenté, en les regroupant par catégorie, les constats relevés lors des 4 visites de quartier qui se sont déroulées en décembre et janvier derniers et qui furent enrichies de nombreux échanges avec les habitants et de photos.

A partir de ces constats, l'équipe municipale a présenté les actions déjà réalisées et celles envisagées à court et moyen terme.

Avant l'élaboration d'un schéma pluriannuel de travaux qui doit s'inscrire dans une logique de modernisation du village, la municipalité veut prendre des dispositions rapides pour répondre à certaines problématiques.

Ainsi, dès le début de l'année 2017, la circulation dans l'ensemble du village sera limitée à 30 Km/h. Deux nouveaux sens uniques seront également institués : - Grande Rue, de l'église à la Place de l'Orme, dans le sens de la descente, - Rue du Marois, de la rue du pont de Coude vers la Grande Rue.

Afin de "casser la vitesse", un stop sera installé dans la Grande Rue à l'angle de la rue du Marois.

Courant 2018, le Conseil Départemental entreprendra la rénovation de la chaussée de l'Avenue de la Gare (RD 20) après que la commune ait entrepris de refaire les bordures.

Un projet d'agrandissement du parking est à l'étude en complément de ce projet.

Retrouvez la présentation du contenu de cette réunion publique sur le site Internet de la commune rubrique "actualités".

Les événements de l'automne

Halloween



Pour la 3ème année consécutive, l'Association Familles Rurales de Dammartin, Tigeaux et environs a proposé, en partenariat avec l'APAE, une grande fête d'Halloween qui s'est déroulée le samedi 29 octobre. Petits et grands étaient cette année encore très nombreux pour ce moment très convivial.

Familles rurales vous attend nombreux lors de notre Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 20 janvier 2017 à 20h30 à la Brasserie du Grand Morin.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire tout au long de l'année. Venez découvrir la nouveauté de cette année : la danse orientale adulte. Et retrouvez nos traditionnels cours de : danse, cirque, bébégym, canne de combat, hip hop, fitness, step, yoga, zumba, théâtre, tai chi/qi gong, randonnée...



Nous proposons également des stages à chaque vacances scolaires.

Toutes les infos sur notre site http://www.famillesrurales.org/dammartin_sur_tigeaux ou par téléphone au 06 72 03 57 63

Les Foulées Dammartinoises du 14 juillet ont fêté leurs 20 ans

Dammartin animation souhaite mettre à l'honneur tous ceux sans qui cet anniversaire n'aurait pas été possible. Nous pensons :

- aux fondateurs (Jean-Jacques Soubitez, Martial Thierry et Philippe Clausier).
- aux coureurs qui étaient plus de 310 coureurs à fouler le bitume dammartinois.
- aux bénévoles qui étaient plus d'une cinquantaine toute la matinée et même les jours précédents pour certains en apportant sécurité et sourire aux coureurs.
- aux sponsors et partenaires (Crédit Agricole, Kit on Run, Département de Seine et Marne).



Une réussite pour le vide-grenier



Beau succès pour le vide-grenier organisé le dimanche 11 septembre qui a vu tout au long de la journée passer de nombreux visiteurs.

Ces derniers sont venus pour chiner et admirer les motos et voitures ancienne du rassemblement du Club des chevronsés.



Participation à l'organisation du semi-marathon de Disneyland Paris

Dammartin Animation a constitué un groupe de 16 personnes pour aider à ravitailler les coureurs du semi-marathon de Disneyland.



11 novembre

C'est au pied du monument à nos Morts, autour des enfants munis des hommages qu'ils avaient préparés avec leur enseignante et Directrice Madame Souffrin, que la commémoration du 11 novembre s'est déroulée en présence de nombreux Dammartinois et voisins et de Madame Poirson, Maire de Tigeaux. Après avoir rappelé les pertes incommensurables des deux camps, Français et Allemands au cours de ces batailles de 1916 et plus particulièrement celles de Verdun et de la Somme, Bernard Lemoine, Maire, a tenu à rappeler l'importance de la mobilisation des femmes, mères, épouses, veuves, au cours de cette période, que ce soit aux usines ou aux champs en remplacement des hommes, ou bien en qualité d'infirmières aux côtés des blessés.



Dans les suites de cette commémoration, les participants, anciens combattants, adultes et enfants, élus ont rejoint l'intérieur de l'église pour dévoiler la plaque commémorative

récemment rénovée.
Le verre de l'amitié a conclu cette belle cérémonie.



L'association Dammartin Animation en péril !

Dammartin animation a besoin de vous sans quoi ses manifestations ne pourront plus se faire. Venez nombreux à son Assemblée Générale. Pour tous renseignements contactez Stéphanie au 06 22 71 14 65 (après 15h).

AGENDA

samedi 10 décembre

à 16h00

- ▶ un avant-goût de Noël avec nos aînés (Maison du Temps Libre)

dimanche 11 décembre

à 11h00

- ▶ plantation des arbres pour les nouveaux-nés de 2016 (verger municipal)

de 10h00 à 18h00

- ▶ marché de Noël (Maison du Temps Libre)

samedi 7 janvier

à 11h00

- ▶ vœux de l'équipe municipale (Maison du Temps Libre)

vendredi 20 janvier

à 20h30

- ▶ Assemblée Générale de Familles Rurales (Brasserie du Grand Morin)

samedi 28 janvier

à 10h00

- ▶ Assemblée Générale de Dammartin animation (en salle de réunion)

Autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale

Cette autorisation est rétablie à compter du 15 janvier 2017. L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

Pour rappel, les horaires d'hiver (jusqu'en février) de la bibliothèque "Au Plaisir de Lire"

Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 15h à 17h30
Vendredi de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h

Monsieur le Maire
et toute son équipe
vous souhaitent
de bonnes fêtes
de fin d'année

